



## **RESOLUTION DE L'ENCADREMENT - Les Embiez 2007**

---

Dans la continuité des actions menées par le Bureau National et la Section Professionnelle de l'Encadrement, les cadres et assimilés, réunis aux Embiez du 8 au 11 octobre 2007,

### **DENONCENT :**

- Le chevauchement des grilles de rémunération qui amène parfois certains de nos collègues cadres à percevoir une rémunération inférieure à celles des personnes qu'ils encadrent.
- L'absence d'emplois repères qui se traduit par le remplacement des cadres à des coefficients inférieurs.
- Le fait qu'aujourd'hui il faut être rémunéré au niveau 8 des emplois pour être au plafond de la Sécurité Sociale alors qu'il y a quelques années le niveau 6 suffisait.
- Le fait que les libellés d'emplois attribués ne correspondent pas systématiquement aux emplois tenus
- La dégradation constante des conditions de travail et d'emploi, conduisant à la déqualification et à une surcharge professionnelle et psychologique intolérables.

### **REAFFIRMENT :**

- Que la priorité est l'augmentation de leur rémunération et l'exigence du maintien de leur statut

### **REVENDIQUENT :**

- L'attribution de 40 points pour tous les cadres à partir du niveau 5.
- La revalorisation immédiate de la valeur du point au titre du rattrapage du pouvoir d'achat.
- L'ouverture de négociations à l'UCANSS d'un volet complémentaire et pérenne de l'accord relatif aux évolutions des réseaux ainsi que l'affichage du schéma organisationnel cible,
- l'adéquation de l'échelle de rémunération des cadres avec les fonctions qu'ils assument

### **REFUSENT :**

- Toute mesure de mobilité géographique ou fonctionnelle imposée

### **APPELLENT :**

- Leurs collègues cadres à répondre massivement aux actions visant à faire aboutir les revendications et à se syndiquer au S.N.F.O.C.O.S
- Ils mandatent le Bureau National et son Secrétaire Général pour mettre en oeuvre toutes actions permettant la réalisation de ces revendications.
- Ils mandatent la Section Professionnelle pour réactualiser la plateforme revendicative aux fins d'aboutir à un projet de reclassification de l'encadrement à partir du Niveau 5A.

